



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LANCEMENT DE SITARH

11 mars 2026

Bienvenue !

Le webinaire de lancement de SITARH commencera dans quelques minutes.



SITARH est disponible dès maintenant !

Découvrez SITARH : votre nouvel outil de tarification des dispositifs et de partage des documents budgétaires.

Lien vers SITARH : sitarh.dihal.gouv.fr



1. **SITARH est disponible, découvrez votre nouvel outil de tarification des dispositifs**
2. Un accompagnement pour vous aider à la prise en main de l'outil
3. Les prochaines étapes et événements à venir
4. Questions / réponses

Qui peut accéder à SITARH ?

Toutes les personnes impliquées dans le pilotage financier, la tarification ou le suivi de l'activité de l'hébergement généraliste :

**Agents de l'administration
centrale (Dihal)**

**Agents des services
déconcentrés (DREETS, DRIHL,
DDETS(-PP), UD-DRIHL, DEETS)**

**Organismes gestionnaires de
dispositifs du secteur de
l'accueil, hébergement, insertion
(AHI)**

Pourquoi utiliser SITARH ?

L'utilisation de SITARH s'articule autour de plusieurs fonctionnalités clés :



**L'import dématérialisé des
documents budgétaires et
financiers**



**La simplification de la
tarification des
dispositifs du secteur
AHI par l'attribution
des dotations**



**La génération des
arrêtés de tarification**



**Le pilotage des
dispositifs autorisés et
des CPOM du secteur
AHI**

Tout au long de l'année, SITARH évoluera en intégrant de nouvelles fonctionnalités

Déjà disponible



**Création des comptes
utilisateurs**

Déjà disponible



**L'import des documents
budgétaires et
financiers**

Attention : il n'est pas possible de déposer de nouveaux documents après la réalisation d'un dépôt. Nous vous conseillons d'effectuer l'import de ces documents une fois que ces derniers sont finalisés.

Disponible fin avril



**La tarification des
dispositifs**

Disponible fin juin



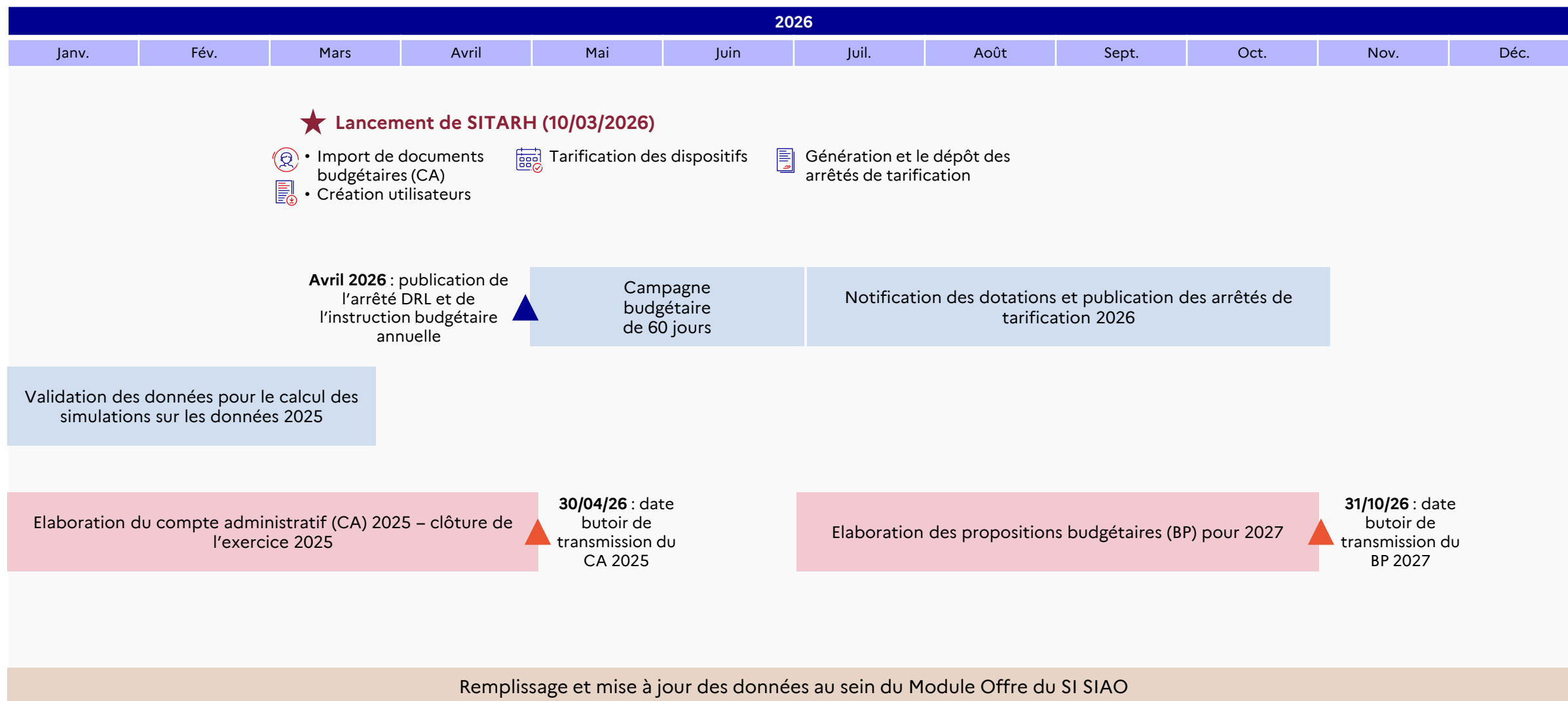
**La génération et le
dépôt des arrêtés de
tarification**



À noter qu'en plus de l'ajout des différentes fonctionnalités, des améliorations de l'outil se feront tout au long de l'année en fonction des différents besoins identifiés.

Des formations seront également proposées pour l'arrivée de chaque fonctionnalité.

Les grands jalons du processus de tarification des dispositifs



Légende : Dihal Service déconcentré Organismes gestionnaires ▲ Événement

SITARH et le SI SIAO : deux outils interconnectés, faisant partie de l'écosystème numérique de la Dihal



D'où proviennent les informations sur les dispositifs qui seront disponibles dans SITARH ?

- Tous les dispositifs autorisés et/ou sous CPOM présents dans le SI SIAO sont intégrés automatiquement dans SITARH. Le SI SIAO constitue ainsi le référentiel de SITARH pour les dispositifs mais également pour les entités et les CPOM.
- L'ensemble des informations administratives les concernant est issu du SI SIAO (exemple : nom, adresse, type de dispositif, etc.).



Quel lien existe-il entre les utilisateurs du SI SIAO et ceux de SITARH ?

- Ces deux plateformes numériques partagent le même outil d'authentification / connexion.
- Cela se traduit par un partage des informations utilisateurs, l'adresse email de connexion et le mot de passe par exemple.

L'interconnectivité des outils : des conséquences pour les informations utilisateurs et dispositifs, CPOM et entités



Quelles conséquences sur les informations relatives aux dispositifs, entités et CPOM ?

- Il est impossible de modifier une information administrative au sein de SITARH.
- Toute modification doit se faire au sein du SI SIAO et sera automatiquement mise à jour dans SITARH le lendemain.



Quelles conséquences sur les informations relatives aux utilisateurs ?

- Dès lors qu'un utilisateur possède un profil dans les deux outils (SI SIAO et SITARH), ses informations sont automatiquement synchronisées.
- Toute mise à jour réalisée dans le SI SIAO ou dans SITARH est instantanément répercutée dans l'autre outil.

MAJ du SI SIAO par les direction régionales et départementales : assurer l'exhaustivité et l'unicité des dispositifs autorisés



Une campagne de mise à jour des données du module offre du SI SIAO est en cours et des mails vous ont été envoyés ces derniers jours pour vous donner de la visibilité sur les démarches restant à faire. Toutes les informations pour ajouter, modifier, etc. un dispositif sont disponibles au sein de la base de connaissances SI SIAO.

1

Vérifier les dispositifs de votre périmètre

Vérifier que tous les dispositifs autorisés de votre périmètre (région / département), en particulier les CHRS, sont bien créés au sein du SI SIAO. Si besoin, les créer ou les valider.

Si un dispositif autorisé n'apparaît pas au sein du SI SIAO, il ne pourra pas être tarifé au sein de SITARH.

2

Assurer l'unicité

Un dispositif = un FINESS

Assurer l'unicité des FINESS parmi les dispositifs du même type en supprimant ceux en double. Ainsi, deux dispositifs CHRS ne peuvent pas partager le même N°FINESS.

Si un N°FINESS est en doublon sur plusieurs dispositifs du même type (exemple : un dispositif CHRS pour le regroupé et un pour le diffus), ces derniers apparaîtront également plusieurs fois dans SITARH.

3

Mettre à jour les données

Si besoin, mettre à jour les données des dispositifs :

- Adresse postale
- Type de configuration physique
- Etc.

SITARH se base sur l'adresse postale afin de déterminer quel dispositif appartient à quelle région / quel département.

Avez-vous des questions ?



1. SITARH est disponible, découvrez votre nouvel outil de tarification des dispositifs
2. **Un accompagnement pour vous aider à la prise en main de l'outil**
3. Les prochaines étapes et événements à venir
4. Questions / réponses

Une communauté de référents a été créée pour mieux vous orienter et vous informer en cas de besoin



Être le premier point de contact

Ils seront votre **point de contact privilégié** afin de **répondre aux différentes questions métier et fonctionnelles concernant SITARH**



Répondre ou orienter

Ils pourront vous apporter un **premier niveau d'aide** ou vous **guider vers les ressources disponibles** (FAQ, guides utilisateurs etc.)



Remonter les retours terrain à la Dihal

Ils pourront remonter les **axes d'améliorations**, les **propositions de changements** ou encore les **difficultés rencontrées** directement à la Dihal

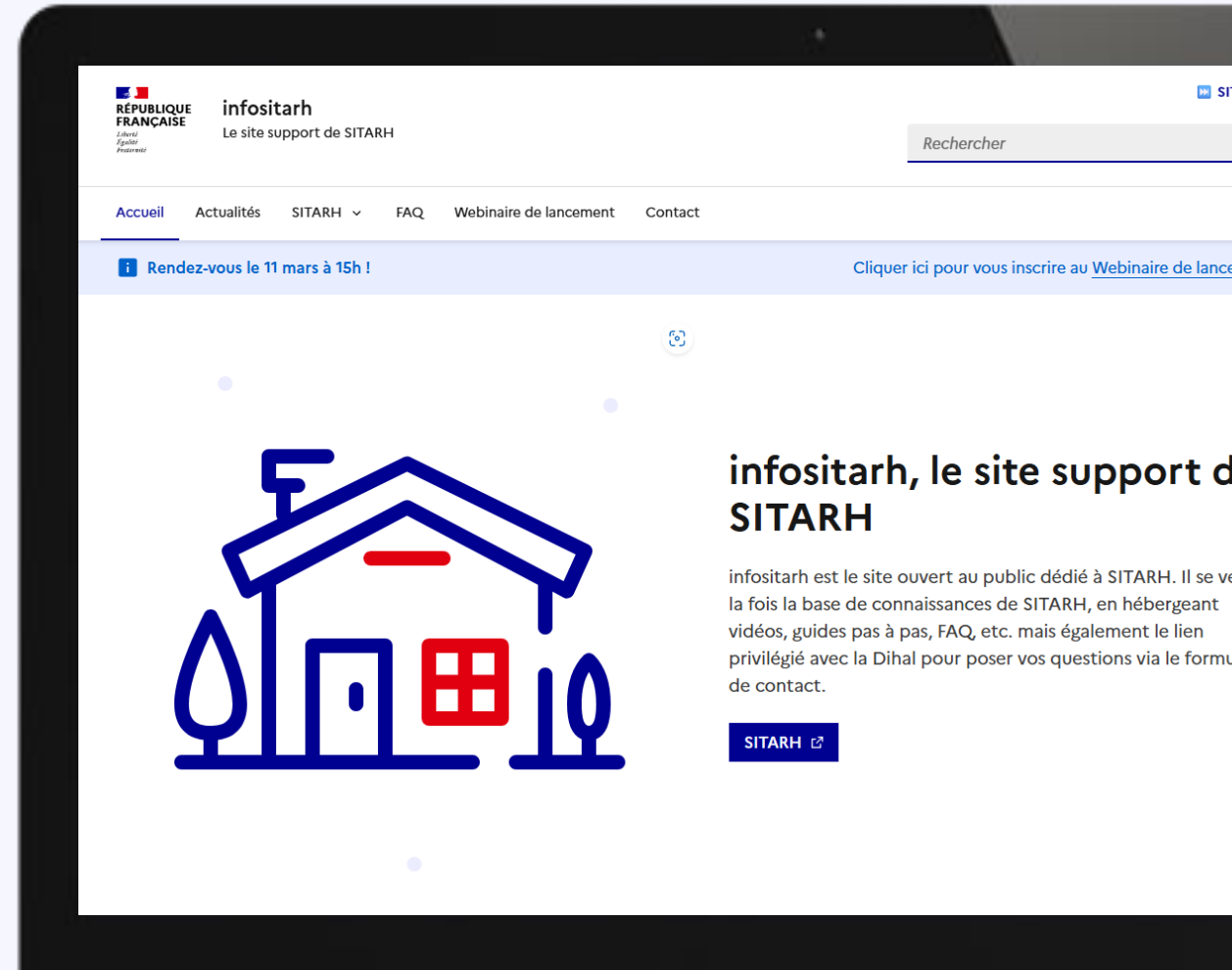
Comment ont été désignés les référents ? Il s'agit des agents des DDETS et DREETS habituellement compétents sur les sujets de tarification des dispositifs.

Infositarh : le site support de SITARH qui recense toutes les actualités et les ressources d'aide à la prise en main de l'outil

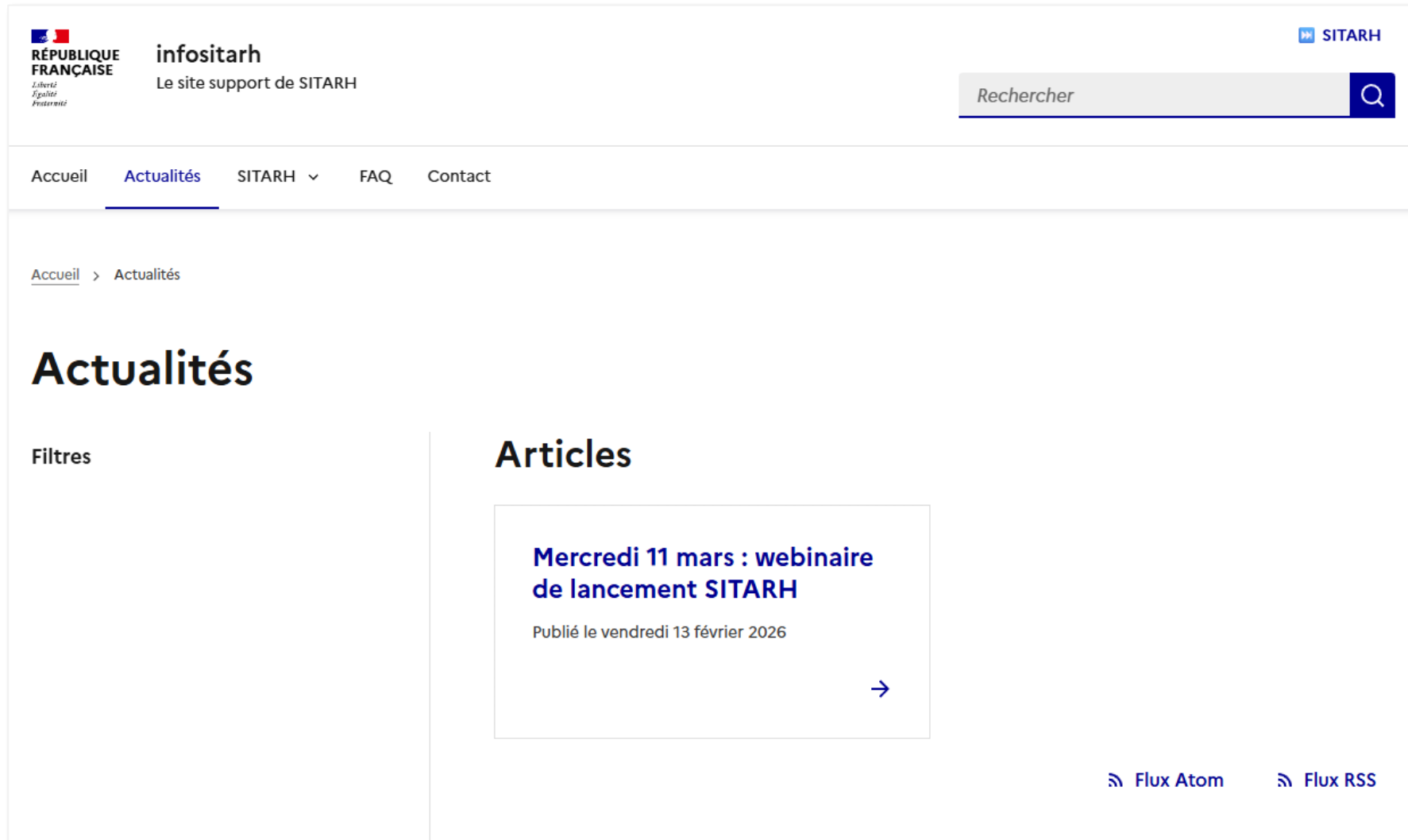
Pour accéder au site support, tapez : infositarh.dihal.gouv.fr

Infositarh comporte trois volets :

- 1. Actualités** : présenter les actualités de SITARH et les événements à venir
- 2. Formation** : offrir un accès unifié à toutes les ressources disponibles
- 3. Assistance utilisateurs** : accéder à un formulaire de contact en cas de besoin



Actualités : une page est dédiée à l'actualité de SITARH et à l'agenda



The screenshot shows the 'Actualités' page of the 'infositarh' website. At the top left, there is the logo of the French Republic and the text 'infositarh Le site support de SITARH'. At the top right, there is a search bar with the text 'Rechercher' and a magnifying glass icon. Below the search bar, there is a navigation menu with links for 'Accueil', 'Actualités', 'SITARH', 'FAQ', and 'Contact'. The 'Actualités' link is highlighted. Below the navigation menu, there is a breadcrumb trail 'Accueil > Actualités'. The main heading is 'Actualités'. On the left side, there is a 'Filtres' section. On the right side, there is an 'Articles' section. The first article is titled 'Mercredi 11 mars : webinaire de lancement SITARH' and is dated 'Publié le vendredi 13 février 2026'. There is a right-pointing arrow next to the article title. At the bottom right, there are two links: 'Flux Atom' and 'Flux RSS'.

Formation : des guides utilisateurs spécifiques à chaque profil ainsi que des vidéos explicatives sont disponibles sur infositarh

☑ Guides utilisateurs

☐ Vidéos explicatives

Des guides utilisateurs sont disponibles sur le site dans l'onglet « Fonctionnalités ». Il existe un guide par typologie de profils.



Exemple de quelques pages d'un guide utilisateur

☐ Guides utilisateurs

☑ Vidéos explicatives

Les vidéos explicatives sont présentes sur le site afin de vous aider en direct sur certaines actions à réaliser : créer des comptes SITARH et importer de documents (dans un premier temps).



Exemple d'une vidéo explicative

Avez-vous des questions ?



1. SITARH est disponible, découvrez votre nouvel outil de tarification des dispositifs
2. Un accompagnement pour vous aider à la prise en main de l'outil
- 3. Les prochaines étapes et événements à venir**
4. Questions / réponses

Des actions sont à réaliser par les référents et les organismes gestionnaires

Prochaines étapes

2 actions à réaliser prochainement

1. Créer les comptes de vos organismes gestionnaires et services déconcentrés de votre région / département

Dès aujourd'hui, tous les référents, disposant déjà de comptes SITARH, peuvent créer les comptes pour les organismes gestionnaires et services déconcentrés de leur région / département.

Retrouvez sur *infositarh* :

- *[Ici](#), une page dédiée aux administrateurs régionaux et départementaux avec différents outils (guides utilisateurs et vidéos explicatives) ;*
- *[Ici](#), une page dédiée aux organismes gestionnaires avec différents outils (guides utilisateurs et vidéos explicatives).*

2. Déposer les documents budgétaires

Des actions sont à réaliser par les référents et les organismes gestionnaires

Prochaines étapes

2 actions à réaliser prochainement

1. Créer les comptes de chaque périmètre

2. Déposer les documents budgétaires

Dès la création de leur compte et jusqu'au 30 avril, les organismes gestionnaires pourront déposer les documents budgétaires et financiers des dispositifs de leur périmètre.
Attention : l'outil ne permet pas de déposer de nouveaux documents après un premier dépôt !

Un webinaire de formation sur l'import de documents aura lieu fin mars pour les organismes gestionnaires.

Retrouvez sur infositarh :

- *[Ici](#), une page dédiée aux organismes gestionnaires avec différents outils (guides utilisateurs et vidéos explicatives)*

Prochain événement : webinaire de formation à l'import des documents pour les organismes gestionnaires



Webinaire de formation à destination des organismes gestionnaires

Un webinaire de présentation de la fonctionnalité d'import des documents budgétaires aura lieu la semaine du 30 mars.

Les informations de logistique (date, heure et lien de connexion) vous seront communiquées ultérieurement et seront disponibles sur [infositarh](#).

1. SITARH est disponible, découvrez votre nouvel outil de tarification des dispositifs
2. Un accompagnement pour vous aider à la prise en main de l'outil
3. Les prochaines étapes et événements à venir
4. **Questions / réponses**

Avez-vous des questions ?

